

# Le dessous des cartes: le plan de secteur

Cette nouvelle carte identifie les zones d'affectation prévues dans le plan de secteur (1987). On remarque que ces zones ne correspondent pas parfaitement aux limites du site de la Chartreuse, mais on voit clairement que l'intention de l'autorité publique était à l'époque d'attribuer un statut particulier à celui-ci.

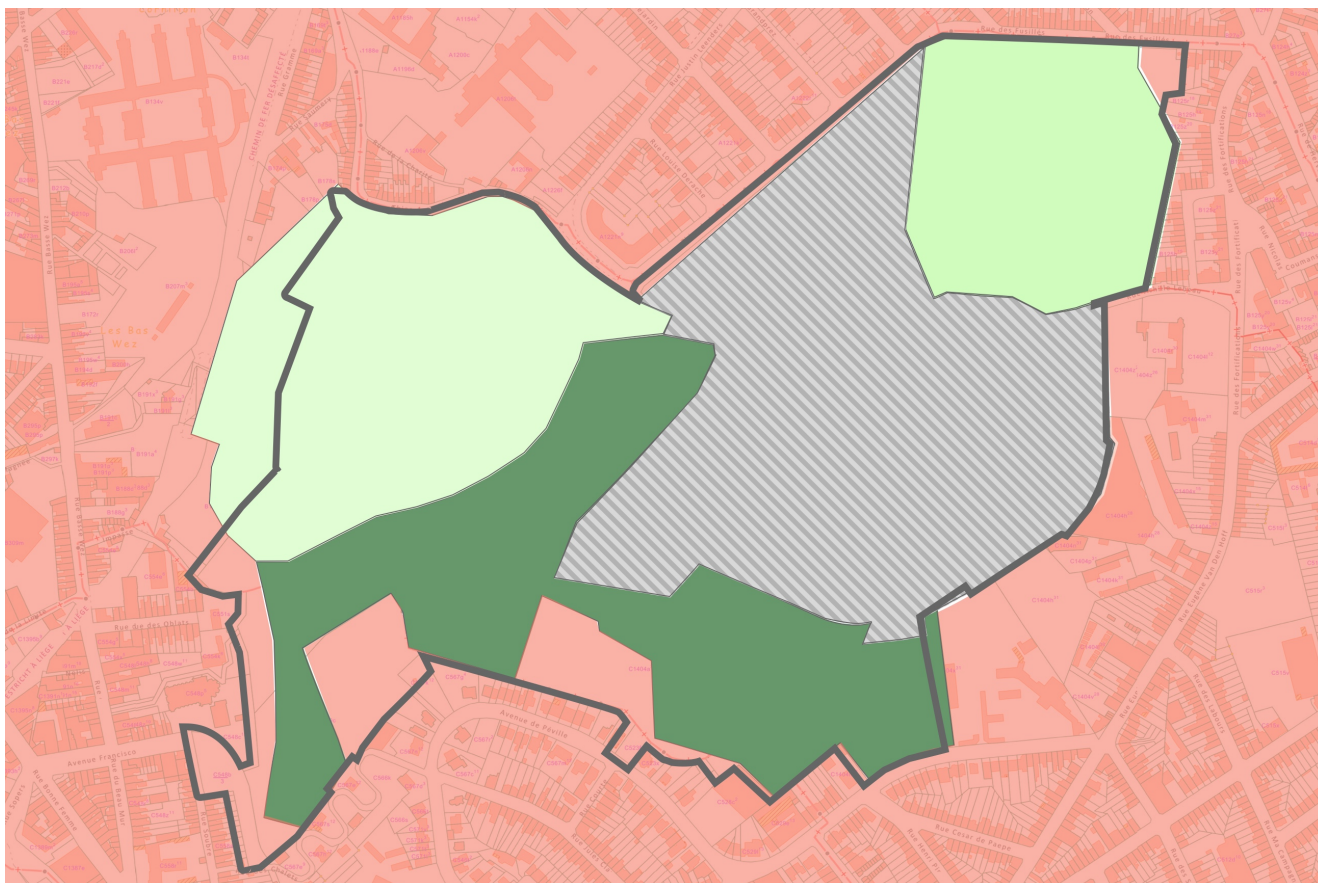
Tout ce qui entoure le site est en rouge. L'unique affectation est l'habitat. Normal: nous sommes ici en ville et les communes de Bressoux et de Grivegnée sont les plus peuplées de l'entité.

En vert clair, nous avons 2 zones vertes. En vert foncé une zone de parc, correspondant en partie à l'ancien Parc des Oblats. A noter cependant que des parties rouges apparaissent du côté de l'avenue de Péville: le propriétaire, La Congrégation des Filles de la Croix souhaitait vendre et un projet de construction d'une seniorerie existait..

Enfin, la zone hachurée en gris représente la ZAAC, Zone d'Aménagement Communal Concerté. L'ancien nom de cette zone, zone d'aménagement différé (ZAD) explique mieux son affectation: aucune... A l'époque l'autorité n'a pas voulu décider d'une affectation définitive. Logique: la Défense Nationale en était encore propriétaire.

Contrairement à ce que certains craignent, les zones vertes du plan de secteur ne verront donc pas se construire des immeubles.

Pour attribuer une affectation à la ZACC, il fallait passer par un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE). Celui-ci a été rédigé et adopté en 2009.



Carte réalisée par l'ASBL La Chartreuse ©

[Cliquez pour agrandir](#)

Si vous avez remarqué une erreur dans cette carte, merci de nous le signaler.

---